

Les conclusions de l'initiative «Enseignements tirés de la gestion forestière durable en Afrique»

Étant donné que les sessions ordinaires du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) n'offrent pas suffisamment de temps pour examiner en détail des questions complexes, le FNUF invite les pays ou les institutions à organiser des initiatives pour analyser des questions spécifiques avant qu'elles ne soient programmées à l'ordre du jour des sessions officielles.

L'une de ces initiatives, organisée par la Suède (par l'intermédiaire de la Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry), la FAO et l'Académie africaine des sciences (par l'entremise du Réseau africain de recherche forestière AFORNET) a conduit une étude pour tirer des enseignements des expériences de la gestion forestière en Afrique. L'initiative comprenait une série d'études de cas et deux ateliers et visait à identifier les problèmes les plus urgents auxquels l'Afrique devrait donner la priorité dans les processus internationaux, et à promouvoir une participation africaine accrue à ces processus.

L'atelier de conclusion a eu lieu à Uppsala (Suède) du 18 au 22 octobre 2004. Soixante-dix participants représentant des gouvernements, des organisations internationales et des organisations régionales africaines y ont participé.

La réunion a conclu que les exemples de gestion forestière durable réussie semblaient présenter certaines des caractéristiques ci-après, sinon toutes.

- mise en place progressive sur une longue période de politiques et d'institutions forestières, laissant le temps de corriger les erreurs une à une – ce qui n'a pas été le cas en Afrique, où l'on s'est précipité pour introduire des politiques forestières et des réformes institutionnelles en l'espace de 10 ans à peine;
- un rôle de premier plan pour les communautés locales dans l'élaboration des politiques et la gestion des ressources forestières, le gouvernement servant de lien avec les communautés et articulant une politique nationale qui intègre et respecte leurs cultures et leurs valeurs – ainsi, une bonne direction locale est critique;
- une société relativement homogène qui facilite l'accord sur les politiques – ce qui laisse penser que la diversité ethnique et sociale en Afrique – qui peut être une source de conflits à propos de l'accès aux forêts et de leur utilisation – peut compromettre la gestion forestière durable;
- un environnement politique stable;
- une population relativement stable pour permettre une planification et un suivi efficaces de l'utilisation des ressources forestières;
- une absence de menaces biologiques ou environnementales telles que ravageurs, maladies, sécheresses et inondations;
- des droits fonciers garantis à long terme (propriété ou jouissance des terres) et des réglementations juridiques, financières et commerciales stables;
- des capacités humaines et institutionnelles adéquates;

- esprit ouvert au niveau de la création et de la gestion d'entreprises forestières;
- reconnaissance des multiples produits et fonctions des forêts et de l'influence que peut avoir le prélèvement d'un produit sur la disponibilité des autres produits et/ou services;
- informations de qualité sur les ressources forestières, ce qui est essentiel pour la planification, mais manque dans de nombreux pays africains.

L'atelier a recommandé une étude plus poussée sur l'offre et la demande d'énergie ligneuse; l'inventaire des ressources forestières et la gestion des terres boisées et des forêts sèches. Les recommandations de l'atelier seront présentées à la cinquième session du FNUF en mai 2005. Une manifestation parallèle sur les résultats de l'initiative sera aussi organisée à la dix-septième session du Comité des forêts, en mars 2005.

Comment améliorer les programmes d'incitation et d'assistance forestières en Europe

Des processus mondiaux et régionaux ont affirmé la nécessité d'utiliser des instruments économiques novateurs pour atteindre les objectifs liés aux forêts – par exemple, de créer des mécanismes financiers pour développer de nouveaux marchés des services environnementaux. Pour faciliter la formulation des politiques futures et la conception de nouveaux instruments économiques, le Projet EFFE (Evaluating Financing of Forestry in Europe), coordonné par l'Institut européen des forêts (EFI), a été lancé en 2001 pour évaluer l'efficacité et l'efficacité économique des programmes d'incitation et d'assistance forestières.

Pour diffuser les conclusions, discuter des besoins futurs en matière de recherche et faciliter la coopération future, l'EFI a organisé, en collaboration avec l'Institut polonais de recherche forestière, la Conférence internationale sur l'évaluation des programmes d'incitation et d'assistance forestières en Europe (et les difficultés à aplanir pour renforcer l'efficacité des politiques), qui s'est déroulée du 10 au 12 octobre 2004 à Varsovie (Pologne).

La réunion a examiné:

- les expériences existantes avec des instruments économiques spécifiques aux pays en matière de politique forestière, tels que: investissements directs dans des projets relatifs à des forêts publiques, mis en œuvre par le gouvernement; programmes d'incitation en faveur de propriétaires forestiers privés et de partenariats public/privé;
- les expériences de programmes de la Communauté européenne concernant la foresterie et les secteurs connexes;
- des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative des instruments de politique économique (tenant compte des dimensions économiques, sociales et écologiques).

La première session a porté sur l'importance des questions économiques pour la gestion forestière durable en Europe. La nécessité



d'intégrer l'incertitude dans la planification et le suivi des activités forestières a été soulignée, le changement climatique étant l'un des événements les plus incertains. Les participants ont noté que l'une des priorités du développement futur devrait être de créer un cadre politique propice à l'esprit d'entreprise et à la gestion des terres.

Le secteur de la foresterie familiale en Europe a été présenté comme un secteur gérant non seulement les fonctions de production, mais aussi les valeurs écologiques et sociales des forêts, qui doivent être reconnues par la société et considérées comme des biens qui ont un prix.

Les participants ont noté que l'entretien des forêts pouvait être justifié autrement que par des valeurs purement économiques, les avantages non commerciaux pouvant même avoir une valeur significative. Il a été suggéré d'envisager des ventes aux enchères et des systèmes commerciaux parmi les nouveaux mécanismes politiques permettant de « capter » les avantages non commerciaux.

Quoique les exposés de la conférence aient démontré la corrélation étroite entre la politique et l'économie forestières, il a été souligné qu'une évaluation cohérente et systématique des instruments financiers de politique forestière faisait défaut dans certains pays. On a fait observer que, bien que le programme EFFE ait élaboré des théories globales, on ne disposait pas toujours de données empiriques pour les tester. À cet égard, les recherches déjà en cours aux États-Unis pour relier les données d'inventaires forestier géoréférencées aux données des programmes d'incitations, pourraient être importantes.

Prévention du commerce non viable des espèces animales et végétales menacées

À travers le monde, des milliers d'espèces sont menacées par suite des activités humaines ou de leurs effets (destruction des habitats, surexploitation, pollution). La Convention sur le commerce internatio-



FAO/FO/02/55 BRAATZ

nal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) adoptée en 1973, vise à prévenir les risques découlant du commerce international non viable de ces espèces.

La Treizième Conférence des Parties (COP-13) à la CITES a attiré 1 200 participants à Bangkok (Thaïlande), du 2 au 14 octobre 2004. Les thèmes à l'ordre du jour comprenaient la gestion des quotas d'exportation annuels; les relations entre la conservation *in situ* et l'élevage en captivité *ex situ*; la mise en application des réglementations commerciales; la coopération avec la Convention sur la diversité biologique et la FAO; et 50 propositions d'amendement des Annexes de la CITES.

Les décisions concernant le secteur forestier incluaient l'inscription sur la liste de l'Annexe II (espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées d'extinction actuellement, pourraient le devenir si leur commerce n'est pas étroitement contrôlé) du ramin (*Gonystylus* spp.), un arbre de l'Asie du Sud-Est qui produit un bois prisé et du bois d'agar (*Aquilaria* spp), dont on extrait une résine aromatique utilisée dans la fabrication d'encens et de parfum. L'exigence d'un permis d'exportation découlant de l'inscription sur cette liste, facilitera la gestion des stocks d'arbres et permettra aux exportateurs comme aux importateurs de garantir la viabilité du commerce.

La Conférence a renforcé la protection de 11 espèces de geckos à queue de feuille de Madagascar en les inscrivant sur la liste de l'Annexe II. Les règles commerciales ont aussi été renforcées pour un certain nombre de plantes médicinales, dont *Hoodia* spp., utilisé comme coupe-faim; *Cistanche deserticola*, que l'on trouve en Chine et en Mongolie et dont la tige contient une substance qui a une action tonique; et quatre espèces du genre *Taxus* (*T. chinensis*, *T. cuspidata*, *T. fuana* et *T. sumatrana*), communément appelés ifs chinois et japonais, dont l'écorce, les aiguilles, les brindilles et les racines contiennent un principe actif utilisé dans le traitement du cancer.

Les délégués ont examiné les résultats du Groupe de travail sur la viande de brousse et adopté une résolution recommandant aux Parties d'interdire les prélèvements des espèces de l'Annexe I (espèces les plus en danger, menacées d'extinction) pour la consommation alimentaire et de maintenir les prélèvements des espèces des Annexes II et III à des niveaux durables.

La question de l'éléphant d'Afrique a été longuement discutée. La Conférence a arrêté un plan d'action pour éliminer les marchés intérieurs parallèles sur lesquels est écoulé l'ivoire de contrebande, en particulier dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie. La demande de la Namibie, qui proposait que lui soit attribué un quota annuel d'ivoire à prélever sur son cheptel d'éléphants, a été rejetée, mais la vente strictement contrôlée d'objets d'artisanat traditionnels en ivoire, comme souvenirs touristiques, a été autorisée dans ce pays.

La réunion a décidé que la Namibie et l'Afrique du Sud pourraient, pour la première fois depuis plusieurs années, déclarer ouverte la chasse au trophée pour le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*), à raison



d'un quota annuel de cinq animaux par pays. Le Swaziland peut aussi autoriser la chasse, dans des conditions très strictes, de sa population de rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et exporter quelques animaux vivants. Ces décisions ont pour objet de permettre aux pays de gérer plus efficacement leurs cheptels de rhinocéros et de dégager des recettes pour assurer leur conservation.

Une résolution sur la conservation et le commerce des grands singes énonce des mesures visant à interdire les transactions commerciales, à éliminer le braconnage et à protéger les habitats.

La réunion a également adopté une résolution recommandant aux Parties d'examiner les problèmes posés par les espèces exotiques envahissantes lors de l'élaboration de lois et de règlements relatifs au commerce des animaux et des plantes vivants, et conseillant aux pays exportateurs d'espèces potentiellement envahissantes de se tenir au courant des mesures internes établies par les pays importateurs pour réglementer ces importations.

La quatorzième Conférence des Parties (COP-14) aura lieu en 2007 aux Pays-Bas.

Sensibilisation de la communauté mondiale au potentiel de l'agroforesterie

L'agroforesterie est une pratique de gestion des ressources naturelles consistant à intégrer des arbres dans les fermes et les ranchs, ainsi que dans d'autres paysages champêtres, pour diversifier et accroître la production, et maximiser les avantages sociaux, économiques et environnementaux.

Les participants de plus de 80 pays se sont réunis pour le premier Congrès mondial sur l'agroforesterie, du 27 juin au 2 juillet 2004, à Orlando, en Floride (États-Unis) pour discuter des tendances récentes et de l'évolution de l'agroforesterie, et plus particulièrement des aspects suivants:

- rôle de l'agroforesterie dans l'amélioration de l'environnement et du paysage;
- aspects politiques, sociaux et institutionnels de l'agroforesterie;
- rôle de l'agroforesterie dans l'amélioration des moyens d'existence ruraux;
- science et éducation en matière d'agroforesterie;
- avenir de l'agroforesterie.

Le Congrès a adopté la Déclaration d'Orlando, qui reconnaît que l'agroforesterie peut aider à concrétiser les Objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant les revenus des ménages et la santé humaine et en encourageant la parité homme-femme et la conservation de l'environnement. Pour sensibiliser les décideurs, les spécialistes des ressources naturelles et les agriculteurs au potentiel de l'agroforesterie, la Déclaration invite:

- les organisations, les agences et les institutions internationales à favoriser les synergies et la collaboration pour gérer les terres

arides et répondre aux besoins spécifiques des pays à faible couvert forestier;

- la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à intégrer l'agroforesterie pour atteindre leurs objectifs;
- la communauté internationale des donateurs à accroître son appui à la recherche, au développement et à l'éducation pour accélérer les progrès de la science agroforestière, à favoriser le transfert de technologies agroforestières et à aider les pays en développement à formuler des politiques agroforestières;
- les pays développés à recourir à l'agroforesterie pour améliorer la fonctionnalité du paysage, la rentabilité à la ferme, et la qualité de l'environnement, et à soutenir les efforts des pays en développement qui pratiquent l'agroforesterie pour réduire l'incidence de la faim et de la pauvreté, améliorer l'environnement et, par voie de conséquence, la santé humaine;
- les pays en développement à intégrer l'agroforesterie dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté;
- le secteur privé à adhérer à des partenariats publics et privés pour contribuer à intégrer l'agroforesterie dans un avenir viable pour les populations et les sociétés;
- les organisations non gouvernementales à promouvoir l'agroforesterie aux niveaux national et international, pour soutenir les efforts de développement et de conservation locaux.
- la communauté écologique mondiale, à utiliser l'agroforesterie pour réduire les risques d'extinction d'espèces et renforcer la viabilité des réseaux de zones protégées;
- la communauté scientifique à reconnaître la valeur de l'agroforesterie et à l'intégrer dans les activités visant à promouvoir la production de connaissances propres à améliorer les conditions de vie des populations;
- la communauté éducative à intégrer l'agroforesterie dans la formation de spécialistes des ressources naturelles et des utilisateurs des terres.

Pour plus d'informations, voir: conference.ifas.ufl.edu/wca

Assemblée mondiale de femmes sur l'environnement

Sur le thème «Women, as the voice for the environment» (Femmes, voix de l'environnement) (WAVE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a accueilli la première Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement, du 11 au 13 octobre 2004 à Nairobi (Kenya). L'Assemblée rassemblait plus de 150 participants venue de 60 pays, notamment les ministres de l'environnement d'Afrique du Sud, du Kenya, de la République islamique d'Iran, du Swaziland



«Le paradis est certainement vert» – La lauréate du Prix Nobel de la paix 2004 reconnaît que la conservation de l'environnement, la parité homme-femme et la paix sont intimement liées

Le Prix Nobel de la paix 2004 a été décerné à Wangari Maathai pour sa contribution au développement durable, à la démocratie et à la paix. Née dans le centre du Kenya en 1940, madame Maathai est la première femme africaine à remporter ce prix depuis son institution en 1901.

Première femme d'Afrique centrale et orientale à obtenir un doctorat, Wangari Maathai devient membre actif du Conseil national des femmes dans son pays. En 1977, elle fonde le Green Belt Movement, une organisation non gouvernementale locale, centrée sur la conservation de l'environnement et le développement communautaire au Kenya. Initialement, l'objectif est de rassembler des femmes pauvres pour planter des millions d'arbres en vue de lutter contre la déforestation et de reconstituer les sources d'approvisionnement en bois de feu, de façon à ce que les femmes n'aient plus à perdre tant de temps et à se déplacer loin de leur village pour ramasser du bois de feu pour faire la cuisine. Principalement constituée de femmes, l'organisation a planté près de 30 millions d'arbres au Kenya et dans toute l'Afrique de l'Est.

Si les boisements ont toujours été l'activité centrale, l'organisation a élargi son rayon d'action à d'autres types de projets (éducation, plaidoyer, sécurité alimentaire, nutrition et éco-safaris). À travers ces projets, le Green Belt Movement a réussi à promouvoir une prise de conscience de l'environnement, le volontariat, la conservation de la biodiversité locale, la prise en charge de soi, le développement communautaire et la responsabilité.

Wangari Maathai est internationalement reconnue pour la persévérance avec laquelle elle milite pour la démocratie, les droits de l'homme et la conservation de l'environnement. Elle a défendu envers et contre tous sa conviction que les populations locales sont les mieux placées pour prendre soin de leurs ressources naturelles. Pendant les années 70 et 80, sa campagne contre la déforestation a maintes fois attiré les critiques du gouvernement et elle a fait plusieurs séjours en prison. En janvier 2003, elle a été élue, avec une majorité écrasante, au Parlement kényan, où elle est Ministre adjointe pour l'environnement et les ressources naturelles.

et de la Suède et des représentantes de communautés autochtones éloignées et de petits États insulaires en développement.

L'Assemblée a mis en lumière le rôle crucial des femmes dans la prise en charge de l'environnement; les alliances locales et mondiales; la relation entre l'environnement et la santé; l'importance du renforcement des capacités et de l'éducation pour les femmes; et les rapports entre les droits des femmes, l'environnement et la paix. Sur le thème des femmes et de l'environnement, l'Assemblée s'est penchée sur les problèmes des femmes indigènes et des femmes des zones rurales et urbaines.

L'oratrice principale était madame Wangari Maathai, Ministre adjointe pour l'environnement et les ressources naturelles du Kenya, et récente lauréate du Prix Nobel de la paix (voir encadré ci-dessus). Madame Maathai a souligné la nécessité de faire entendre les voix des femmes et de poursuivre avec persévérance une approche intégrée pour parvenir à un développement durable.

L'Assemblée a mis l'accent sur la nécessité de tenir compte de la problématique homme-femme dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et des accords environnementaux internationaux, et attiré l'attention sur la révision de la Plateforme d'action de Beijing, 10 ans après son adoption à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995; sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Assemblée WAVE a adopté un manifeste appelant toutes les parties prenantes, en particulier le Système des Nations Unies, à intervenir d'urgence pour parvenir à un développement durable «qui exige une harmonie entre les politiques économiques, les droits de l'homme, la parité homme-femme et la conservation et la gestion de l'environnement.

Le manifeste dresse une liste des problèmes les plus préoccupants et énonce des mesures que doivent prendre de toute urgence le PNUE et d'autres organisations pour les résoudre. Ces problèmes sont notamment les suivants:

- les effets de la dégradation de l'environnement sur les communautés, en particulier sur les femmes indigènes;

- la non-application des engagements sociaux et environnementaux existants;
- l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres;
- la production et la consommation non durables;
- la culture de la crainte;
- la condition peu enviable et la répression des femmes;
- la violation généralisée des droits des femmes et de leur accès aux ressources;
- l'absence de données ventilées par sexe, de participation des femmes, et d'une représentation équitable des deux sexes dans les processus décisionnels;
- l'appropriation des connaissances indigènes et le déni des droits des populations autochtones, en particulier des femmes.

Le Forest Stewardship Council fête ses 10 ans

Plus de 250 personnes ont participé pendant trois jours à la conférence du Forest Stewardship Council (FSC), pour célébrer son dixième anniversaire et planifier les travaux de la prochaine décennie. Tenue à Bonn (Allemagne) du 10 au 13 septembre 2004, la réunion a permis aux membres du FSC d'examiner des stratégies et des objectifs et a souligné combien il était important de promouvoir la certification des forêts dans les zones tropicales et d'accroître la part de marché des produits certifiés par le FSC.

Le Forest Stewardship Council est une organisation non gouvernementale indépendante, à but non lucratif, qui fournit des services (fixation de normes, garantie des marques et accréditation) aux compagnies et aux organisations intéressées par la foresterie responsable. Fondé en 1993, le FSC a pour mission de promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts de la planète. Aujourd'hui, le FSC est un réseau mondial, avec un centre international à Bonn, des bureaux régionaux aux quatre coins du monde, des initiatives nationales dans 34 pays et des forêts certifiées dans 62 pays.

Pour plus d'informations, voir: www.fsc.org